



PROCÈS VERBAL - COMMISSION DES FINANCES

MARDI 10 MARS 2026 - PV N°5

PRESENTS : Mmes LONGUEVILLE Nathalie (Présidente) - VIGIER Natacha - DELANNES Mathilde - MM. PEREIRA Philippe - LAGARDE Bernard - BLONDY Jonathan

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros.

A noter que pour les dossiers concernant le club de LEGUILLAC Mr PEIREIRA Philippe ne participe pas aux délibérations et aux décisions.

A noter que pour les dossiers concernant le club de CHAMPCEVINEL Mme LONGUEVILLE Nathalie ne participe pas aux délibérations et aux décisions.

A noter que pour les dossiers concernant le club de PÉRIGORD CENTRE Mme VIGIER Natacha ne participe pas aux délibérations et aux décisions.

Ordre du jour :

- Point et échange sur la finalisation du fond de soutien saison 2025-2026
- Point et étude sur la proposition des contrats d'énergie gaz
- Point sur l'accessibilité PMR
- Point sur les dettes club
- Réflexion sur l'aide de fond de soutien et aide à l'apprentissage pour les clubs saison 2026-2027
- Réflexion sur la modernisation des salles de réunion.
- Préconisation des travaux à mener sur le mandat
- Réflexion sur la création d'une boutique du District
- Atterrissage financier

1- Point et échange sur la finalisation du fonds de soutien saison 2025-2026 :

La commission remercie Marie-Annick pour le tableau de suivi.

Un mail avait été envoyé le 25 février au dernier club n'ayant pas transmis sa facture, avec une demande de retour avant le mardi 10 mars.

À ce jour, trois clubs n'avaient pas répondu. Ils ont été contactés par téléphone par la présidente de la commission et les dernières factures seront clôturées d'ici le 30 mars au plus tard.

Le fonds de soutien pour la saison représente actuellement un montant de 11 555 €.

Rappel : le fonds de soutien correspond au financement de 50 % du montant de la facture envoyée à la commission et concerne en priorité du matériel. Toute autre facturation n'était pas prise en compte.

2- Point et étude sur la proposition des contrats d'énergie gaz :

Après étude de la proposition de contrat du courtier, reçue le 30 janvier 2026 par M. Blondy, et après débat au sein de la commission, ainsi qu'au regard de la conjoncture actuelle, il est convenu que, si à la date du 10 mars 2026 le contrat proposé le 30 janvier ne change pas, la commission retiendra la proposition « Dyneff fixe 24 mois ».

COMMISSION DES FINANCES DU 16.10.2024

Page 1 | 3

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle



La commission est toutefois dans l'attente de la réponse du courtier afin de pouvoir prendre une décision définitive.

3- Point sur l'accessibilité PMR :

La commission est en attente d'une réponse des aides demandées pour des subventions.

4- Point sur les dettes clubs :

Un club a reçu une notification Notifoot. Le dossier est actuellement en cours de traitement.

La commission engage également une réflexion sur la compréhension par les clubs de la distinction entre les frais d'arbitrage et les autres frais, ces derniers portant parfois à confusion.

À ce jour, 70 clubs sur 108 (soit le double par rapport à la saison dernière) sont mensualisés sur ces frais. Ces clubs n'ont plus de dettes et sont à jour dans leurs mensualisations.

Le service comptabilité de l'instance a procédé à une mise à jour : les clubs créditeurs ont vu leurs mensualités diminuées, voire arrêtées. D'autres clubs ont bénéficié d'une baisse de leurs mensualités, tandis que certaines ont été augmentées afin de permettre une régularisation d'ici la fin de saison.

La commission mène également une réflexion sur la mise en place, à compter du 1er septembre 2026, d'une mensualisation obligatoire au minimum pour les frais d'arbitrage.

Dans ce cadre, la commission demande au comité directeur d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du mois de juin la proposition de mensualisation obligatoire des frais d'arbitrage.

Contrairement à la saison dernière, où il avait fallu augmenter les mensualités pour un plus grand nombre de clubs, le système semble aujourd'hui mieux fonctionner et s'améliorer de saison en saison. Ce dispositif apparaît plus confortable et plus sécurisant sur le plan financier pour les clubs.

5- Réflexion sur l'aide de fond de soutien et aide à l'apprentissage pour les clubs saison 2026-2027 :

Le sujet de la mise en place d'un nouveau fonds de soutien pour la saison prochaine est abordé. La décision sera prise lors de la prochaine réunion du mois de mai, en fonction de l'atterrissage financier.

6- Réflexion sur la modernisation des salles de réunion :

Une réflexion est engagée afin de moderniser les salles de la commission sportive jeunes : l'espace Patrick Demaret et la salle Pierre Brun.

Pour l'espace Patrick Demaret, il est envisagé l'achat de peinture ainsi que l'installation d'un vidéoprojecteur.

Pour la salle Pierre Brun, l'installation d'un vidéoprojecteur est également envisagée.

Ces aménagements permettraient d'améliorer le confort d'utilisation des salles, notamment dans le cadre de leur location.

La commission sollicite Pieric afin d'établir des devis pour des vidéoprojecteurs (installation au plafond ou système Bluetooth) et d'étudier la possibilité d'une installation réalisée en interne si cela est possible.

7- Préconisation des travaux à mener sur le mandat :

Le Président fait état d'une réflexion qu'il a eue au sujet de l'utilisation du bâtiment.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Notre bâtiment est un très bel outil de travail avec une seule problématique : l'aile du bâtiment constituée uniquement de l'hébergement est sous-utilisée à l'exception de quelques semaines par an. L'idée serait de transformer ces chambres en petit appartement locatif.

Le Président a demandé l'avis du Comité pour lancer une étude globale sur ce projet pour avoir une idée chiffrée de ce que de tels travaux représenteraient.

Avis favorable unanime et enthousiaste de tous les présents du Comité du 02 mars 2026.

Un groupe de travail sera mis en place et assurera le suivi du projet.

Une obligation de passer par un architecte.

8- Réflexion sur la création d'une boutique du district :

Permettre aux membres de commission d'avoir une boutique textile au logo du district.

La commission va se rapprocher de notre partenaire Séripub.

9- Atterrissage financier :

L'atterrissage financier est réalisé toutes les trois semaines. Jonathan demande que la commission en fasse une analyse et procède à un contrôle.

Natacha (trésorière) et Mathilde (trésorière adjointe) seront chargées de cette mission.

La commission remercie M. Blondy pour le travail financier effectué pour l'instance.

La Présidente
Nathalie Longueville

Le Secrétaire de Séance
Philippe Pereira